

Département de la Nièvre

Commune de Garchizy



Plan Local d'Urbanisme

**MODIFICATION SIMPLIFIEE**

Projet de parc photovoltaïque

**Demande d'avis conforme à l'autorité  
environnementale**



1, Rue Nicéphore NIEPCE  
45700 VILLEMANDEUR  
Tel : 02.38.89.87.79  
urbanisme@terr-am.fr

DOSSIER :  
E06846

	<b>Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme</b>
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

***En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale***

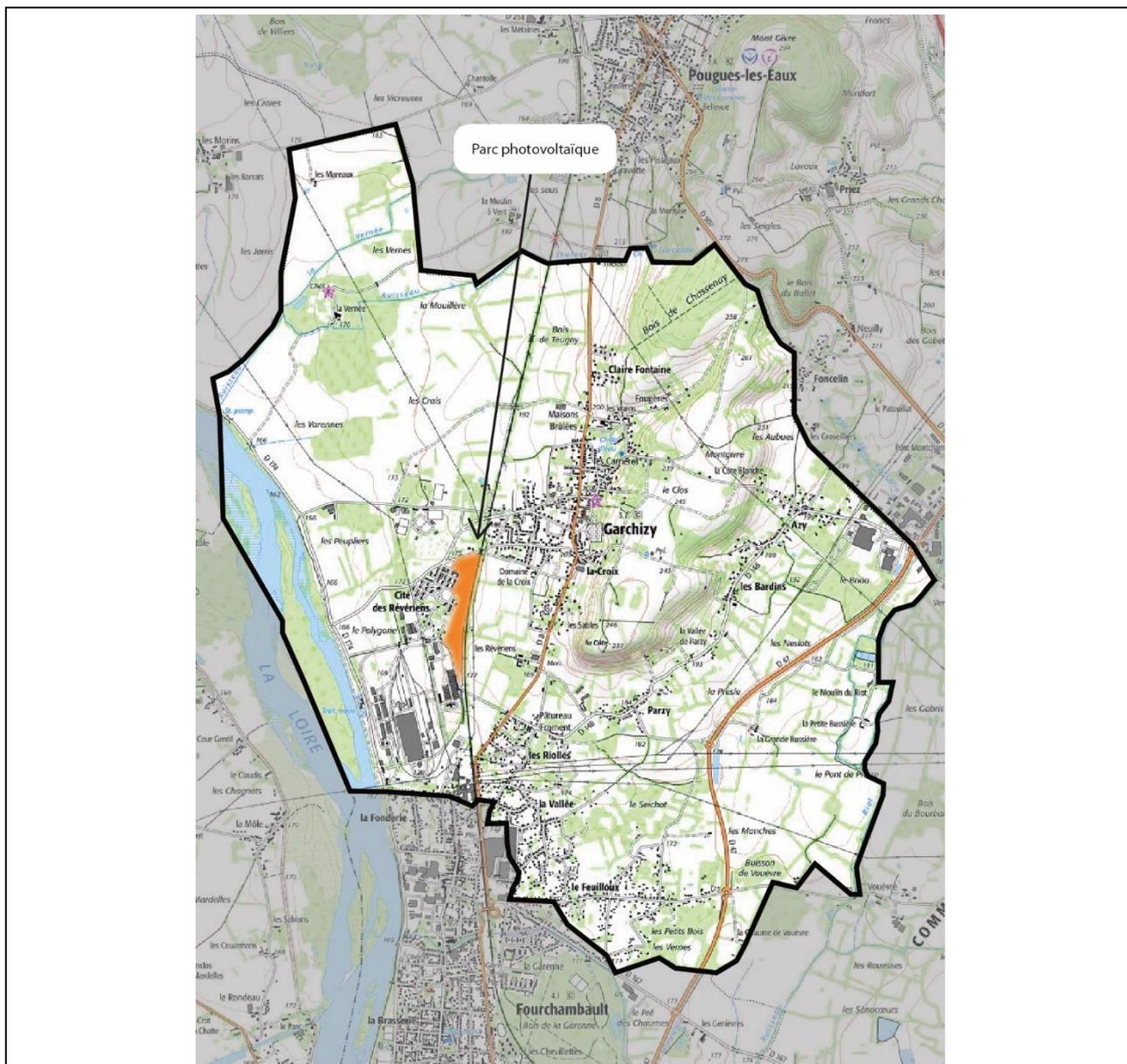
*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.*

*Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)*

<b>Cadre réservé à l'autorité environnementale</b>		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement

<b>1. Identification de la personne publique responsable</b>
Dénomination
<a href="#">Commune de Garchizy</a>
SIRET/SIREN
<a href="#">SIREN : 215 801 218</a>
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
<a href="#">Mairie de Garchizy</a> 277 Place Maurice THOREZ 58 600 GARCHIZY  Tel : 03.86.58.86.31 Mail : <a href="mailto:contact@garchizy.fr">contact@garchizy.fr</a>
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
<a href="#">MONET Michel, Maire de Garchizy</a>
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
<a href="#">LEFEVRE Charline, directrice générale du bureau d'études Terr&amp;Am (SAS GETAM)</a>

Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
<p>AMELAINE Maud  Service urbanisme de la commune de Garchizy  Tel : 03.86.58.86.31  Mail : <a href="mailto:urbanisme.mairie.garchizy@orange.fr">urbanisme.mairie.garchizy@orange.fr</a></p>
<b>2. Identification du PLU</b>
<b>2.1</b> Type de document concerné (PLU, PLU(i))
PLU
<b>2.2</b> Intitulé du document
Plan Local d'Urbanisme de Garchizy
<b>2.3</b> Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document
<p>Le PLU a été approuvé le 27 mai 2021.  Il est accessible en ligne depuis le Géoportail de l'urbanisme et le site internet de la commune : <a href="https://www.garchizy.fr/travaux-urbanisme/plu-dossier-approuve-61.html">https://www.garchizy.fr/travaux-urbanisme/plu-dossier-approuve-61.html</a></p>
<b>2.4</b> Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU
Le PLU couvre le territoire de la commune de Garchizy.
<b>2.5</b> Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)
La procédure de modification simplifiée du PLU concerne le lieudit « Cité des Révériens », à l'Ouest du bourg de Garchizy, et plus particulièrement les parcelles BC n°3 et 185p, d'une superficie totale de 6.8 ha environ.



<b>3. Contexte de la planification</b>
<b>3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables</b>
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du document et date d'approbation :
<a href="#">SRADDET Bourgogne Franche Comté, approuvé le 25 juin 2020.</a>
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
SCoT du Grand Nevers, approuvé le 5 mars 2020.
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>- SDAGE Loire-Bretagne, adopté par le comité de bassin le 3 mars 2022</li> <li>- PPRi de la Loire, Val du Bec d'Allier – Val de Givry, approuvé 17 janvier 2020</li> </ul>

<b>3.2 Précédents évaluations environnementales du PLU</b>
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale
Avis de la MRAe en date du 16 juillet 2020.
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle
<p>L'une des recommandations importantes concernant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique de la MRAe portait sur le développement des énergies renouvelables.</p> <p>La commune s'est donc engagée dans le développement du photovoltaïque. Aussi, la loi APER du 10/03/2023 a permis à la commune de déterminer des Zones d'Accélération d'ENergies Renouvelables.</p> <p>La procédure actuelle répond aux recommandations de la MRAe c'est-à-dire le développement des énergies renouvelables tout en respectant les milieux naturels.</p>
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet

<b>4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine</b>
--

#### 4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique

Procédure menée : **modification simplifiée** du PLU de Garchizy, pour permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque, conformément à l'article L.153-31 du Code de l'Urbanisme, modifié dans le cadre de la Loi Climat et Résilience d'août 2021, qui stipule que « *Lorsqu'ils ont pour objet de soutenir le développement de la production d'énergies renouvelables, au sens de l'article L. 211-2 du code de l'énergie [...] ou d'identifier des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables arrêtées en application de l'article L. 141-5-3 du même code, les changements mentionnés au 1° du I du présent article et la modification des règles applicables aux zones agricoles prises en application des deux derniers alinéas de l'article L. 151-9 du présent code relèvent de la procédure de modification simplifiée prévue aux articles L. 153-45 à L. 153-48* »

En conséquence, au regard de l'objet de la modification, la procédure de modification simplifiée est particulièrement adaptée.

#### 4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

D'après les données INSEE, en 2020, la commune de Garchizy accueillait 3 750 habitants.

#### 4.2.2 Caractéristiques spatiales

Superficie totale (en hectares)	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
zones U et 1AU	309.6 ha	19.6%	309.6 ha	19.6%
zones 2 AU	0 ha	0%	0 ha	0%
zones A	814.8 ha	51.7%	808.5 ha	51.3%
zones N	452.4 ha	28.7%	458.7 ha	29.1%
Total	1576.7 ha	100%	1576.7 ha	100%

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Au sein du PADD de la commune de Garchizy, sont mis en avant les données suivantes à l'horizon 2030 :

- Besoin en constructions neuves : 146 logements ;
- Objectif de densité : 12
- Besoin en foncier (brut) : 15.16 ha

Le PLU de Garchizy souhaite « inscrire les nouveaux secteurs d'urbanisme en harmonie

avec l'existant », en priorisant le développement urbain dans le bourg, puis dans un 2<sup>nd</sup> temps, en accueillant des habitations au sein des quartiers du Feuilloux et des Révériens.

## 4.3 Caractéristiques de la procédure

### 4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

La présente procédure de modification simplifiée a pour objectif de permettre le développement d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Cité des Révériens », sur la commune de Garchizy, sur des parcelles appartenant à la collectivité.

#### SITE DU PROJET

Les parcelles BC n°3 et 185p sont concernées par la procédure ; elles sont situées à l'Est du site lieu-dit « Cité des Révériens », le long de la voie ferrée qui marque la limite Est du projet.

Le site englobe une partie du tracé de l'ancienne voie ferrée ; il se caractérise depuis les années 50 par une occupation naturelle dominante. Les difficultés de mise en valeur du site, causées par son enclavement entre la voie ferrée et le lotissement ont entraîné un enrichissement important. Le projet, porté par la commune, viendra ainsi réinvestir ces parcelles, aujourd'hui inaccessibles, inexploitées et enrichies.

Dans le cadre de l'identification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables, la commune de Garchizy a inscrit ce périmètre comme site prioritaire pour l'accueil des dispositifs de production d'énergies renouvelables.

#### DETAIL DU PROJET

Le parc photovoltaïque, porté par la commune soutenue par le groupe LUXEL, en lui-même représente 5.59 ha clôturés, dont 64.5% ne seront pas couverts par des éléments de constructions. Ce projet prévoit l'installation de 7 776 modules photovoltaïques, sur des tables qui ne dépasseront pas les 3 mètres de hauteur. Pour assurer le bon fonctionnement du parc, sont également prévus sur le site la construction d'un poste de transformation et celle d'un poste de livraison ; l'ensemble des locaux techniques ainsi construits représente une superficie totale de 40 m<sup>2</sup> environ.

Le site sera accessible depuis la RD 8 à l'Est, puis par un réseau de voies locales. L'entrée du site se fera au sud-ouest du périmètre. Le site sera entièrement clôturé pour plus de sécurité.

Pour assurer une intégration optimale du projet dans son environnement proche, une haie paysagère sera plantée sur toute le pourtour du site. Les talus existants seront maintenus, ainsi que le linéaire arboré qui longe la voie ferrée.

#### MODIFICATIONS DU PLU

Plusieurs pièces du PLU de Garchizy sont modifiées :

1. **Le PADD** : le point n°2 du PADD a été modifié pour y inscrire des objectifs en matière de production d'énergies renouvelables, avec la « volonté d'encourager [cette] production » au sein lieu-dit de la Cité des Révériens.
2. **Le zonage** : auparavant, le secteur était à cheval sur les secteurs UEa et A. Alors que le secteur UEa est maintenu, la zone A est inscrite dorénavant en secteur Npv

(qui n'est pas un STECAL), pour afficher la volonté communale de développement la production d'EnR sur ce site. Le secteur Npv représente une superficie de 6.3 ha. Également, le secteur concerné par des OAP sur le zonage est réduit pour exclure le périmètre de projet.

3. **Le règlement écrit** : le secteur Npv est également ajouté au sein du règlement écrit, qui précise dorénavant (dans l'article relatif aux autorisations et interdictions) que ce sous-secteur n'autorise pas les exploitations forestières et accepte les locaux techniques des administrations publiques et assimilés, sous réserve que ceux-ci ne dépassent pas les 50 m<sup>2</sup> d'emprise au sol.
4. **Les OAP** : le périmètre concerné par le projet de parc photovoltaïque est extrait de l'OAP n°4 du PLU. Également, le schéma de l'OAP ne fait plus apparaître les éléments relatifs à la requalification de l'ancienne voie ferrée, à la création de sentes piétonnes et au maintien de boisements le long de l'actuelle voie ferrée. Au sein du texte, la mention de ces éléments graphiques supprimés est également enlevée.

**NB : ce projet a fait l'objet d'une étude d'impacts sur l'environnement par le bureau d'étude LUXEL (octobre 2023), qui est annexée à la notice explicative du dossier de modification simplifiée.**

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?

Oui

Non

Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs

Oui

Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

4.3.4 La procédure a pour objet :

- de créer un espace boisé classé

Oui

Non

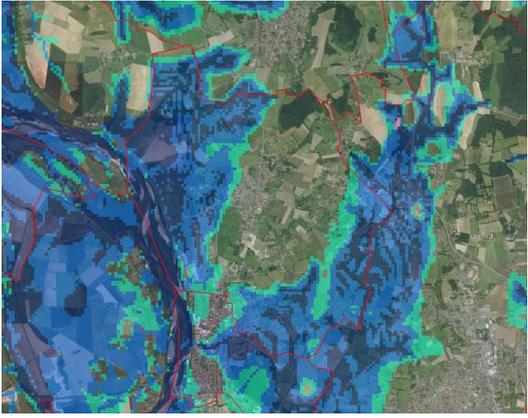
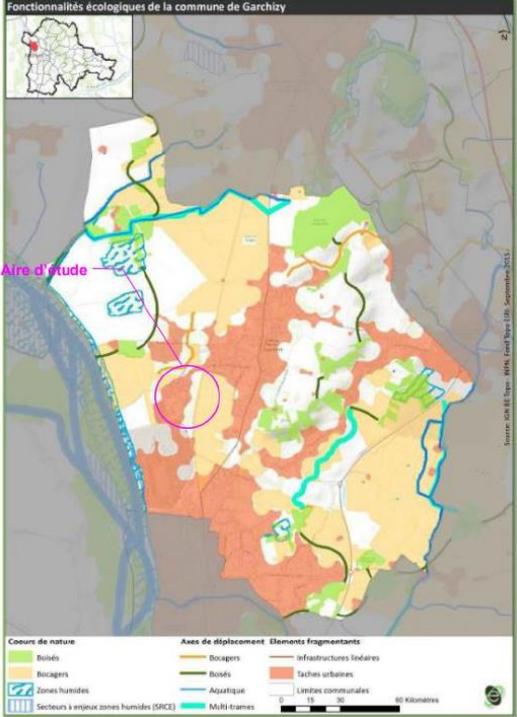
Si oui, préciser la localisation et la superficie

- de déclasser un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Dans le cadre de la procédure, les parcelles visées étaient initialement inscrites en zone A, mais sont désormais inscrites en secteur Npv.
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
- de créer de nouvelles protections environnementales <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
<b>4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet</b>
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
<b>4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée</b>

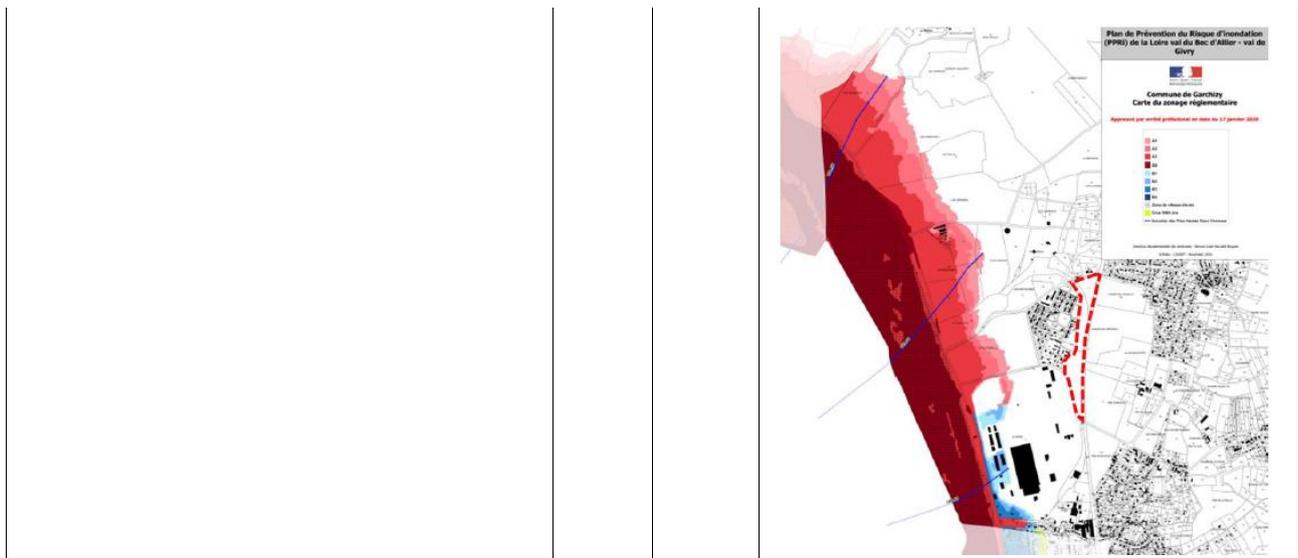
<b>(L. 300-6-1)</b>
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
<b>4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur</b>
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la <b>rubrique 3.1</b> , intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité
<b>4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales</b> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Si oui, préciser les effets</b>

<b>5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure</b>			
<b>5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :</b>			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 sites Natura 2000 sur la commune : - Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre - Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

et L. 332-16 du code de l'environnement			
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie Ouest de la commune est concernée par le PPRi de la Loire Val du Bec d'Allier et Val de Givry.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cinq ICPE sont présentes sur la commune.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un monument historique sur la commune, à savoir l'Eglise Saint-Martin, classée MH le 31 décembre 1862.
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le SIG réseau zones humides identifie plusieurs secteurs potentiellement humides sur la commune, en particulier sur la façade Ouest, en lien avec la proximité de la Loire :

		
<p>Une trame verte et bleue prévue à l'article L.371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)</p>	<p style="text-align: center;">☒      ☐</p>	<p>Plusieurs fonctionnalités écologiques sont identifiées à l'échelle du SRADDET (qui a intégré le SRCE de l'ancienne région Bourgogne) et du SCoT du Grand Nevers, pour la commune de Garchizy. Parmi les principaux points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence des milieux boisés et agricoles sur le territoire, dont la fonctionnalité est à préserver ;</li> <li>- Présence de milieux humides sur la limite Ouest</li> </ul> 
<p>Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement</p>	<p style="text-align: center;">☒      ☐</p>	<p>5 ZNIEFF sur la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loire Berrichonne</li> <li>- Vallée de la Loire de Neuvy-sur-Loire à Nevers</li> <li>- Collines des Vaux de Nevers</li> </ul>

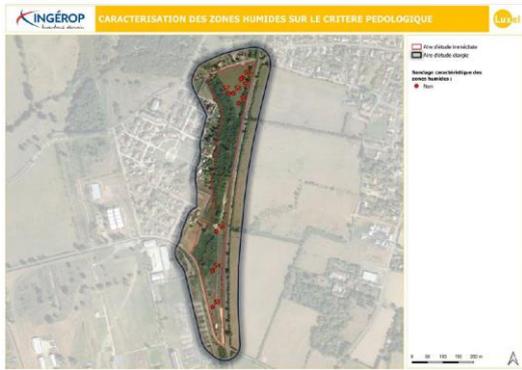
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loire de la Marche à Fourchambault</li> <li>- Coteau des Bardins à Garchizy</li> </ul>
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :</b>			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site en dehors du périmètre du PPRi

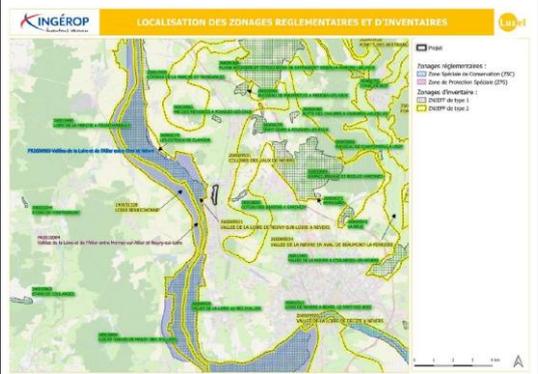


Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :**

	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Site en dehors des périmètres Natura 2000 et ZNIEFF</p>

D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Suite aux études de caractérisation (critères pédologiques + végétation), aucune zone humide n'est identifiée sur le site.</p> 
Une trame verte et bleue prévue à l'article L.371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?</b>			
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non			
Si oui, précisez :			

## 6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

*Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).*

## 7. Autres procédures consultatives

### 7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées

Transmission des pièces du dossier du PLU modifié en format numérique aux PPA le **XXXX** par voie postale et par mail

### 7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)

Mise à disposition du dossier au public

### 7.3 Procédure de participation du public envisagée

- enquête publique

Oui

Non

- participation du public par voie électronique

Oui

Non

- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures

Oui

Non

Si oui, préciser lesquelles

- autre, préciser les modalités

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input type="checkbox"/>
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations ( <b>rubrique 2.5</b> ).	<input type="checkbox"/>
3	L'auto-évaluation ( <b>rubrique 6</b> )	<input type="checkbox"/>
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant

Veillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

(personne publique responsable)

Fait à		le,	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Nom		Prénom	
Qualité			

Signature

